

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-61

Séance du vendredi 26 juin 2026 à 18h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Frédéric Reumaux et Marc Algoud

Représentés : Michel-Pierre Pécoult par Frédéric froment ; Julia Grassler par Olivier Bridelance ; Caroline Sauer par Cloé Dimier.

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-61-Délégation aux associations dans le cadre du forfait SACEM souscrit par la commune

Monsieur le Maire expose,

Pour soutenir l'action des associations de Gresse-en-Vercors, la commune a souscrit au forfait proposé par la SACEM pour les communes. Ce forfait est proposé dans le cadre d'un accord entre la SACEM et l'Association des Maires de France (AMF) pour simplifier les usages de la musique pour les communes de moins de 5 000 habitants, et permet à la commune de bénéficier de conditions particulières et de tarifs préférentiels pour l'organisation de ses fêtes locales. La SACEM ne demande pas de délibération pour accorder les tarifs préférentiels, seule l'adhésion à l'AMF est exigée.

Cependant, pour que les événements organisés par une association puissent être compris dans le forfait, il faut produire à l'AMF un « mandat officiel donné à l'association pour l'organisation de chaque événement ». Les associations régies par la loi de 1901 peuvent donc bénéficier de cet accord pour l'organisation d'événements locaux.

La commune déclarera les événements prévus à la SACEM pour les associations suivantes :

- Gresse-en-Vercors Animation : 8 apéros concerts du jeudi et fête nationale du 14 juillet;
- Gresse, Chœur à cœur : 2 concerts de soutien pour la rénovation de l'église
- Les BâtieSonnantes : 5 concerts estivaux
- Gresse-en-Fête : Fête de l'Alpage

Une nouvelle délibération sera prise pour les événements de l'hiver 2026-2027.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire bénéficier les associations ci-dessus du forfait SACEM de la commune dans le cadre de l'organisation de fêtes locales

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention(s) 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 26 juin 2026

Monsieur Rémi Goube
Maire

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Goube', written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Gresse-en-Vercors, with the text 'MAIRIE DE GRESSE EN VERCORS' around the top and '38650' at the bottom.

transmise à la préfecture le 28/06/2026

et affichée et publiée le 28/06/2026